

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques

108-110 Av. Ledru-Rollin 75544 PARIS Cedex 11 Tél: 01.43.57.16.16 Fax: 01.43.57.40.78

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique Site : www.fcpe.asso.fr Courriel :fcpe@fcpe.asso.fr

Monsieur Benoît HAMON Ministre de l'Education nationale 110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07

SG/CB/NA/2013-2014/142

Objet: Décret expérimentation rythmes

Monsieur le Ministre,

Vous savez l'attachement de la FCPE toute entière à ce que soient mieux pris en compte les besoins des enfants dans l'Ecole, en particulier en matière de respect de leurs rythmes quotidiens, hebdomadaires et annuels, afin de favoriser les apprentissages. C'est pourquoi la FCPE a réaffirmé la nécessité impérieuse de mener à son terme la refondation de l'Ecole engagée par la loi du 8 juillet 2013, pour tous les enfants.

Le décret du 24 janvier 2013 est la première pierre vers une Ecole refondée, bienveillante envers les enfants. La FCPE s'est engagée très clairement dans cette réforme et a milité très activement pour son application dans les conditions les plus bénéfiques pour les enfants.

Nous n'étions pas favorables au nouveau décret que vous avez proposé et publié ce mois-ci, permettant des expérimentations dérogatoires au cadre général défini en janvier 2013. Nous avions en revanche bien noté vos engagements répétés concernant les consignes qui seraient données aux recteurs pour accepter ces expérimentations. Nous avons en mémoire en particulier le fait que ce nouveau texte était destiné à permettre aux communes — très largement minoritaires — rencontrant des difficultés à mettre en place la réforme et n'ayant pas encore pu construire de projet. Le décret, d'ailleurs, insiste nettement sur l'obligation faite au recteur de s'assurer du bien-fondé éducatif de l'expérimentation.

Or, comme nous le craignions, ce décret a constitué pour certains maires un « effet d'aubaine » pour revenir sur un projet déjà construit de manière concertée et saisir une occasion d'organiser le temps scolaire sans tenir compte de l'intérêt des enfants.

C'est pourquoi je reviens vers vous, pour témoigner de l'inquiétude, et même de la colère, des militants de la FCPE face à l'attitude de ces maires mais aussi de certains DASEN qui laissent faire, voire incitent des maires à s'inscrire dans le nouveau dispositif, au mépris des rythmes des enfants.

Monsieur le Ministre, des éclaircissements sont indispensables. Aussi, la FCPE vous demande de bien vouloir lui confirmer, ainsi qu'aux recteurs, que l'objet de ce décret n'est en aucun cas de permettre que des villes renoncent à construire un projet cohérent d'organisation du temps pour les enfants, ou à œuvrer à une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire dans la journée et la semaine.

Dans l'attente d'une réponse très rapide de votre part, vu l'urgence de la situation et les délais très courts, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Paul RAOULT, Président de la FCPE